

Proposition du Conseil administratif du 7 octobre 2020 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 236 000 francs, soit:

- 3 463 000 francs destinés à la transformation de surfaces en locaux parascolaires dans 11 écoles de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève;**
- 773 000 francs destinés à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de ces nouveaux locaux parascolaires.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Les communes ont l'obligation légale de fournir en suffisance des locaux pour l'enseignement primaire et l'accueil parascolaire (loi sur l'instruction publique (LIP) 2015, article 8). Les effectifs scolaires et parascolaires ont augmenté de manière très significative ces dernières années, ce qui a conduit à un manque de places disponibles dans les écoles primaires. Dès la rentrée scolaire de septembre 2022, la situation deviendra réellement critique et la Ville de Genève ne sera plus en mesure d'accueillir tous les enfants de la commune.

Pour faire face à cette situation qui touche tous les secteurs scolaires de la ville, une stratégie sur plusieurs années a été mise en place par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et le département de la cohésion sociale et la solidarité (DCSS).

Cette stratégie prévoit:

- la construction de nouvelles écoles (Vernets et Mervelet),
- l'agrandissement et la rénovation de l'école de Liotard,
- l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables sur plusieurs sites (Le Corbusier, Allières, Trembley),
- la transformation des anciens logements de fonction des responsables de bâtiment scolaire en équipements parascolaires, travaux qui font l'objet de la présente demande de crédit.

Ils concernent 11 écoles primaires de la Ville de Genève:

- école des Allobroges,
- école de Cité-Jonction,
- école des Eaux-Vives,
- école des Franchises,

- école des Grottes,
- école Le Corbusier,
- école des Ouches,
- école de Pré-Picot,
- école du Sujet,
- école des Vollandes,
- école du XXXI-Décembre.

Réponses aux demandes du Conseil administratif

La présente demande de crédit répond à celle du Conseil administratif du 4 mars 2020 chargeant «le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et la Direction du patrimoine bâti (DPBA) d'élaborer, dans les plus brefs délais, les demandes de crédit nécessaires concernant l'école Le Corbusier, d'une part, et les installations de pavillons et la transformation de locaux scolaires et parascolaires, d'autre part.

»En outre, le Conseil administratif mandate ces deux services pour finaliser les chiffrages des budgets d'investissement et de fonctionnement liés. Les montants relatifs à l'investissement seront intégrés dans le cadre de l'élaboration du 16^e plan financier d'investissement (PFI).

»Enfin, le Conseil administratif prend note que le ECO lui présentera prochainement un document sur les conséquences organisationnelles et budgétaires des augmentations d'effectifs scolaires et parascolaires.»

Exposé des motifs

Jusqu'à récemment, toutes les écoles possédaient un logement de fonction qui était attribué au responsable de bâtiment scolaire et à sa famille. Il était obligatoire pour lui de vivre dans ce logement. Cependant, au fur et à mesure des années, cette pratique n'a plus été appliquée systématiquement et ce pour plusieurs raisons. La qualité des logements variait grandement d'une école à l'autre, ainsi certains appartements avaient été intégrés au bâtiment scolaire dès leur construction, tandis que d'autres ont été aménagés dans un deuxième temps, même parfois dans une ancienne salle de classe. Certains logements étaient minuscules, mal isolés et sans accès indépendant, tandis que d'autres étaient tout à fait confortables.

Par ailleurs, au fil des ans, plusieurs responsables de bâtiment scolaire ont demandé à ne plus vivre dans l'école. En effet, l'occupation d'une école va bien au-delà des horaires scolaires et s'étend en soirée jusqu'à 22 h ainsi que les week-ends.

Ces professionnels étaient constamment sollicités et ont souhaité avoir une séparation plus claire entre vie professionnelle et vie personnelle. Depuis plus de quinze ans maintenant, le ECO n'a plus exigé que les responsables de bâtiment scolaire vivent sur place. La tendance s'est même inversée dorénavant et les responsables de bâtiment scolaire nouvellement engagés n'ont plus la possibilité d'occuper un appartement au sein de l'école. Les logements de fonction ne font d'ailleurs plus partie des programmes de construction des nouvelles écoles. La présence constante de personnel du service dans les écoles et institutions pour l'enfance a été partiellement compensée par la réorganisation de l'unité logistique du service, intervenue en 2015, qui, grâce à la modification des horaires de travail du personnel d'entretien, permet la présence de personnel professionnel tous les jours de 6 h 30 à 19 h et partiellement les week-ends de 7 h à 11 h.

En termes de besoins, les effectifs parascolaires ont très fortement augmenté ces dernières années. Ainsi, entre les années scolaires 2012-2013 et 2020-2021, le nombre d'enfants accueillis quotidiennement au parascolaire de midi est passé d'un peu plus de 4600 à 6800, soit une augmentation de 48%. Le soir, l'évolution a été encore plus rapide avec, sur la même période, une augmentation de 71%, faisant passer le nombre d'enfants d'un peu plus de 2100 à 3600.

Cette croissance s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves entre 2012 et aujourd'hui (+ 1471) et par l'augmentation du taux de fréquentation¹ du parascolaire. Ce taux est passé de 43% sur l'année scolaire 2010-2011 à 56% en 2020-2021.

Cette augmentation de la demande de prise en charge des enfants sur le temps parascolaire est le résultat d'une évolution sociétale constatée dans plusieurs pays européens, liée essentiellement au fait que, de plus en plus souvent, les deux parents travaillent et ne peuvent ou ne veulent plus adapter leurs horaires de travail en fonction des horaires scolaires. En 2010, en Suisse, les couples dont l'enfant le plus jeune est en âge scolaire (4 à 12 ans) étaient 9,2% à travailler à plein temps. En 2019, ce taux est passé à 13,1%.²

Non seulement de plus en plus de parents font appel à la prise en charge parascolaire, mais ils inscrivent également plus souvent leurs enfants tous les jours scolaires, sur le temps de midi et du soir.

Cette évolution s'est traduite de manière très forte lorsque le peuple a accepté à 81% d'inscrire le principe de l'accueil à journée continue pour tous les enfants qui suivent leur scolarité obligatoire dans la Constitution genevoise (article 204), principe confirmé en mars 2019, lors de l'acceptation par le Grand Conseil de la loi sur l'accueil à journée continue (LAJC).

¹ Nombre d'enfants présents quotidiennement au parascolaire en rapport avec le nombre d'élèves total.

² Office fédéral de la statistique, «Modèles d'activité professionnelle des couples selon l'âge du plus jeune enfant et nombre d'enfants dans le ménage», 2019

La responsabilité d'organiser l'accueil à journée continue des élèves incombe dorénavant clairement aux communes. A ce titre, elles doivent notamment fournir des locaux en quantité et en qualité suffisantes pour les activités scolaires et parascolaires, soit de 7 h à 18 h, et délivrer la prestation des repas de midi, qu'elles peuvent confier à un mandataire.¹

L'accueil parascolaire est dit «universel», ce qui signifie que tout parent qui en fait la demande a la garantie de recevoir une place pour son enfant.

Finalement, le règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux de l'enseignement primaire régulier et spécialisé (C 1 10.11) de 2018 a entériné les surfaces des locaux parascolaires qui font maintenant partie intégrante du bâtiment scolaire et qui sont dorénavant plus importantes que dans le règlement précédent.

Pour répondre aux besoins de surfaces supplémentaires liés à l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires, le ECO propose d'utiliser les anciens logements de fonction inoccupés et de les transformer en locaux parascolaires.

Cette solution a l'avantage de limiter les constructions supplémentaires et permet de maintenir le parascolaire au sein de l'établissement scolaire, ce qui est nettement plus favorable pour les enfants et leur famille.

Des rocades entre usagers et usagères ont aussi été imaginées au sein des établissements scolaires, afin de rationaliser les espaces dans l'ensemble du bâtiment et profiter ainsi au maximum des surfaces déjà disponibles à l'intérieur des écoles.

Obligations légales et de sécurité

Ces travaux respecteront l'ensemble des prescriptions liées aux domaines de la sécurité et de la prévention des incendies et de la salubrité requises par l'Office des autorisations de construire (OAC); en particulier, ils se conformeront aux directives de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) à Berne qui régit les normes de protection incendie.

Programme type

Le présent projet de création de locaux parascolaires suit les instructions du règlement C1.10.11 et son plan type a été étudié avec le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP).

¹Loi sur l'accueil à journée continue, chapitre II, section 1, article 6

Le programme type pour ces transformations consistera en la création dans chaque appartement de deux espaces différenciés:

- l'un tourné vers une cuisine pour les activités de goûter, de travaux manuels ou de jeux sur table;
- l'autre accueillant des activités calmes telles que la sieste, la lecture, les jeux calmes.

Une zone vestiaire, un bloc sanitaire pour garçons, filles, adultes et pour personnes à mobilité réduite (G/F/A/PMR), un local nettoyage et une terrasse (si existante) complètent le programme type.

Ces locaux doivent pouvoir accueillir 50 enfants et plus si une double voie d'évacuation est possible.

Par ailleurs, certains appartements destinés à accueillir un réfectoire entrent également dans le cadre de cette demande.

Descriptif des travaux

Le descriptif ci-après suit l'ordre établi par le Code des frais de construction (CFC). Il décrit les travaux types pour l'ensemble de ces 11 opérations de transformation.

112 Démolition

- dépose et évacuation des appareils sanitaires existants, des cuisines et des armoires non récupérables;
- démolition des faux-plafonds, des sols plastiques, des parquets et des anciennes faïences;
- démolitions ponctuelles de cloisons non porteuses;
- dépose d'installations électriques;
- dépose et stockage de radiateurs.

149 Désamiantage

Diagnostic et décontamination des substances dangereuses (amiante, PCB, Pb, etc.) dans les zones concernées par les travaux selon besoin.

211 Maçonnerie

Divers carottages dans les murs porteurs et/ou dalles.

221 Fenêtres

Révision et réparation des fenêtres existantes.

273 Stores

Révision et réparation des stores existants.

230 Electricité

Pose de nouvelles prises en fonction du lieu des activités, changement éventuel du câblage en fonction de l'état des installations, modifications éventuelles des tableaux existants.

233 Lustrerie

Mise aux normes de l'éclairage existant, pose d'un nouvel éclairage d'ambiance en fonction des lieux et des activités.

235 Informatique

Création d'un réseau de câblage informatique.

237 Sécurité

Balisage de secours.

240 Chauffage-ventilation

Démontage et remontage des appareils existants, changement des appareils vétustes, pose de vannes thermostatiques, divers.

Installations de ventilations mécaniques contrôlées (VMC) dans les locaux humides (cuisines et sanitaires).

250 Sanitaires

Pose de nouveaux appareils et accessoires. Modification des écoulements, des eaux usées et alimentations eau froide et eau chaude selon les besoins.

258 Cuisine

Pose de nouvelles cuisines selon les besoins et l'état des éléments existants.

271 Cloisons plâtre

Construction de galandages dans les nouveaux locaux (WC handicapés, infirmerie du club de Saint-Jean), gypsage et rhabillages divers consécutifs aux travaux de transformation.

273 Menuiserie

Révision des portes et armoires, remplacement des armoires défectueuses et pose de nouvelles. Création d'armoires de rangement et de patères (vestiaires).

281 Revêtements de sol

Changement des sols en linoléum endommagés, élimination des parquets pour du linoléum.

282 Carrelages, faïences

Réfection des carrelages et faïences dans les salles d'eau.

283 Faux-plafonds

Pose de plafonds acoustiques dans les salles d'activités.

285 Plâtrerie-peinture

Peinture sur murs, boiseries, menuiseries, radiateurs et tuyauteries.

287 Nettoyage

Nettoyages de fin de chantier dans les locaux.

583 Réserves

- réserve pour remplacement éventuel portes d'entrée;
- réserve pour reprise éventuelle de l'étanchéité terrasse;
- réserve pour reprise éventuelle des revêtements de sol terrasses.

Adéquation à l’Agenda 21

Les matériaux et leur mise en œuvre seront conformes aux directives d’Agenda 21.

Conception énergétique

Chauffage

La distribution de chauffage existante sera améliorée grâce à l’installation de vannes thermostatiques sur les radiateurs.

Ventilation

La ventilation (aération) des locaux est naturelle, l’air vicié étant extrait mécaniquement depuis les locaux humides (cuisine et sanitaires).

Sanitaire

Afin de réduire les consommations d’eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy». Les chasses d’eau des WC auront une contenance de 6 l avec double commande.

Electricité

Les appareils et installations seront conçus de façon à limiter la consommation d’électricité grâce notamment à des dispositifs de régulation au moyen de détecteurs de présence.

Les équipements électriques et appareils électroménagers seront choisis en fonction des performances requises en classe AAA+.

Les locaux seront équipés de luminaires à haut rendement maximisant l’éclairage direct, leur performance énergétique répondant à la norme SIA 387/4 valeur Minergie.

La qualité et la quantité d’éclairage seront réglées en fonction de l’affectation de chaque local conformément à la norme EN 12464-1 et, conformément à la directive du Département de l’instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), les luminaires et les sources de lumière LED doivent être du groupe à risques 0.

Programmes, surfaces et estimation des coûts selon code CFC, par lieu

Crédit I

1. Ecole des Allobroges

Local existant: ancien appartement de fonction, 100 m².

Programme: deux locaux (avec traitement acoustique élevé) + annexes, soit:

- un espace cuisine/réfectoire/travaux manuels, 58 m²;
- un espace calme/sieste/mouvement, 30 m²;
- un sas-vestiaires, 4 m²;
- un bloc WC sanitaire, 9 m².

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
			Fr.
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>18 500</i>
	11 Déblaiement, préparation du terrain		8 500
	112 Démolitions	8 500	
	14 Adaptation des bâtiments		10 000
	149 Traitement matériaux toxiques (amiante)	10 000	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		<i>151 500</i>
	22 Gros-œuvre 2		7 500
	221 Fenêtres extérieures	3 500	
	228 Fermetures extérieures (stores)	4 000	
	23 Installations électriques		30 500
	230 Installations électriques	10 000	
	233 Lustrerie	7 000	
	235 Appareils à courant faible	3 000	
	237 Installations de sécurité	2 500	
	237.2 Installations de gestion des accès	8 000	
	24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)		4 000
	240 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)	2 500	
	243 Distribution de chaleur	1 500	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
25	Installations sanitaires		21 000
250	Installations sanitaires	7 000	
258	Agencements de cuisine	14 000	
27	Aménagements intérieurs 1		21 200
271	Plâtrerie (cloisons)	1 200	
273	Menuiserie (armoires, etc.)	20 000	
28	Aménagements intérieurs 2		67 300
281	Revêtements de sol (linoléum)	15 300	
282	Carrelages, faïences	8 000	
283	Faux-plafonds acoustiques	16 000	
285	Peinture	27 000	
287	Nettoyage de fin de chantier	1 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		78 100
51	Autorisations, taxes		1 500
511	Emoluments autorisation de construire	1 500	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		1 500
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	1 500	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		27 000
583	Réserves pour imprévus 12%	27 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		48 100
591	Architecte	46 000	
596.4	Acousticien	600	
596.9	Ingénieur désamiantage	1 500	
I.	Coût total de la construction (HT)		248 100

2. Ecole de Cité-Jonction

Local existant: ancien appartement de fonction, 80 m².

Programme: deux locaux (avec traitement acoustique élevé) + annexes, soit:

- un espace cuisine/réfectoire/bricolage, 30 m²;
- un espace calme/sieste/mouvement, 21 m²;
- un espace vestiaires, 5,5 m²;
- un bloc WC G/F/A/PMR, 4,5 m²;
- un local dépôt-nettoyage, 2 m².

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>14 700</i>
11	Déblaiement, préparation du terrain		6 000
112	Démolitions	6 000	
14	Adaptation des bâtiments		8 700
149	Traitement matériaux toxiques (amiante)	8 700	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		<i>143 500</i>
22	Gros-œuvre 2		7 000
221	Fenêtres extérieures	3 500	
228	Fermetures extérieures (stores)	3 500	
23	Installations électriques		30 500
230	Installations électriques	10 500	
233	Lustrerie	7 000	
235	Appareils à courant faible	2 500	
237	Installations de sécurité	2 500	
237.2	Installations de gestion des accès	8 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)		4 000
240	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)	2 500	
243	Distribution de chaleur	1 500	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr. Total arrondi</i>
25	Installations sanitaires		21 000
250	Installations sanitaires	7 000	
258	Agencements de cuisine	14 000	
27	Aménagements intérieurs 1		19 000
271	Plâtrerie (cloisons)	1 000	
273	Menuiserie (armoires, etc.)	18 000	
28	Aménagements intérieurs 2		62 000
281	Revêtements de sol (linoléum)	13 000	
282	Carrelages, faïences	9 500	
283	Faux-plafonds acoustiques	15 000	
285	Peinture	23 500	
287	Nettoyage de fin de chantier	1 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		72 900
51	Autorisations, taxes		1 500
511	Emoluments autorisation de construire	1 500	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		1 500
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	1 500	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		25 000
583	Réserves pour imprévus 12%	25 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		44 900
591	Architecte	43 000	
596.4	Acousticien	600	
596.9	Ingénieur désamiantage	1 300	
I.	Coût total de la construction (HT)		231 100

3. Ecole des Eaux-Vives

Local existant: local N° 113 loué à une association, 64 m².

Programme: rénovation du local N° 113 (avec traitement acoustique élevé), soit:

- un espace polyvalent bricolage/calme/sieste/vestiaires, 64 m²;
- création d'une porte d'accès et d'un escalier pour accéder à la cour intérieure.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
			Fr.
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>31 000</i>
11	Déblaiement, préparation du terrain		30 000
112	Démolitions	30 000	
14	Adaptation des bâtiments		1 000
149	Traitement matériaux toxiques (amiante)	1 000	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		<i>103 000</i>
21	Gros-œuvre 1		25 000
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	25 000	
23	Installations électriques		28 500
230	Installations électriques	10 000	
233	Lustrerie	5 000	
235	Appareils à courant faible	3 000	
237	Installations de sécurité	2 500	
237.2	Installations de gestion des accès	8 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)		5 000
240	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)	3 500	
243	Distribution de chaleur	1 500	
27	Aménagements intérieurs 1		12 500
273	Menuiserie (armoires, etc.)	12 500	
28	Aménagements intérieurs 2		32 000
281	Revêtements de sol (linoléum)	10 000	
283	Faux-plafonds acoustiques	10 000	

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	285 Peinture	11 000	
	287 Nettoyage de fin de chantier	1 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		69 100
51	Autorisations, taxes		1 500
	511 Emoluments autorisation de construire	1 500	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		1 500
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	1 500	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		22 000
	583 Réserves pour imprévus 12%	22 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		44 100
	591 Architecte	38 000	
	592 Ingénieur civil	5 000	
	596.4 Acousticien	600	
	596.9 Ingénieur désamiantage	500	
I.	Coût total de la construction (HT)		203 100

4. Ecole des Franchises

Local existant: ancien appartement de fonction, 120 m².

Programme: trois locaux (avec traitement acoustique élevé) + annexes, soit:

- un espace cuisine/réfectoire/bricolage, 38 m²;
- un espace calme/sieste, 28 m²;
- un espace mouvement, 32 m²;
- un espace vestiaires, 4 m²;
- un bloc WC G/F/A/PMR, 7 m²;
- un local dépôt-nettoyage, 3 m²;
- une terrasse.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
1	<i>Travaux préparatoires</i>		24 000
11	Déblaiement, préparation du terrain		12 000
112	Démolitions	12 000	
14	Adaptation des bâtiments		12 000
149	Traitement matériaux toxiques (amiante)	12 000	
2	<i>Bâtiment</i>		182 700
22	Gros-œuvre 2		8 300
221	Fenêtres extérieures	3 500	
228	Fermetures extérieures (stores)	4 800	
23	Installations électriques		37 500
230	Installations électriques	17 000	
233	Lustrerie	7 000	
235	Appareils à courant faible	3 000	
237	Installations de sécurité	2 500	
237.2	Installations de gestion des accès	8 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)		4 500
240	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)	3 000	
243	Distribution de chaleur	1 500	
25	Installations sanitaires		23 000
250	Installations sanitaires	8 000	
258	Agencements de cuisine	15 000	
27	Aménagements intérieurs 1		32 000
271	Plâtrerie (cloisons)	8 000	
273	Menuiserie (armoires, etc.)	24 000	
28	Aménagements intérieurs 2		77 400
281	Revêtements de sol (linoléum)	20 000	
282	Carrelages, faïences	14 400	
283	Faux-plafonds acoustiques	15 000	
285	Peinture	27 000	
287	Nettoyage de fin de chantier	1 000	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		90 400
51	Autorisations, taxes		1 500
	511 Emoluments autorisation de construire	1 500	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		1 500
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	1 500	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		32 000
	583 Réserves pour imprévus 12%	32 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		55 400
	591 Architecte	53 000	
	596.4 Acousticien	600	
	596.9 Ingénieur désamiantage	1 800	
I.	Coût total de la construction (HT)		297 100

5. Ecole des Grottes

Local existant: ancien appartement de fonction, 105 m².

Programme: trois locaux (avec traitement acoustique élevé) + annexes, soit:

- un espace cuisine/réfectoire/bricolage, 42 m²;
- un espace calme/sieste, 20 m²;
- un espace mouvement, 24 m²;
- un espace vestiaires, 14 m²;
- un bloc WC, 4 m²;
- un local dépôt-nettoyage, 3 m²;
- une terrasse.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>21 500</i>
	11 Déblaiement, préparation du terrain		11 000
	112 Démolitions	11 000	
	14 Adaptation des bâtiments		10 500
	149 Traitement matériaux toxiques (amiante)	10 500	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		<i>162 200</i>
	22 Gros-œuvre 2		7 700
	221 Fenêtres extérieures	3 500	
	228 Fermetures extérieures (stores)	4 200	
	23 Installations électriques		38 000
	230 Installations électriques	17 000	
	233 Lustrerie	7 500	
	235 Appareils à courant faible	3 000	
	237 Installations de sécurité	2 500	
	237.2 Installations de gestion des accès	8 000	
	24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)		5 000
	240 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)	3 500	
	243 Distribution de chaleur	1 500	
	25 Installations sanitaires		23 000
	250 Installations sanitaires	8 000	
	258 Agencements de cuisine	15 000	
	27 Aménagements intérieurs 1		14 500
	271 Plâtrerie (cloisons)	2 000	
	273 Menuiserie (armoires, etc.)	12 500	
	28 Aménagements intérieurs 2		74 000
	281 Revêtements de sol (linoléum)	19 000	
	282 Carrelages, faïences	11 000	
	283 Faux-plafonds acoustiques	15 000	
	285 Peinture	28 000	
	287 Nettoyage de fin de chantier	1 000	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr. Total arrondi</i>
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		82 200
51	Autorisations, taxes		1 500
	511 Emoluments autorisation de construire	1 500	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		1 500
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	1 500	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		29 000
	583 Réserves pour imprévus 12%	29 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		50 200
	591 Architecte	48 000	
	596.4 Acousticien	600	
	596.9 Ingénieur désamiantage	1 600	
I.	Coût total de la construction (HT)		265 900

6. Ecole Le Corbusier

Local 1 existant: ancien appartement de fonction, 120 m².

Programme (1/2): trois locaux (avec traitement acoustique élevé) + annexes, soit:

- un espace cuisine/réfectoire/bricolage, 48 m²;
- un espace mouvement, 28,5 m²;
- un espace calme/sieste, 21 m²;
- un espace vestiaires, 7 m²;
- un bloc WC G/F/A/PMR, 7 m²;
- une terrasse + balcon, 63 m².

Local 2 existant: ancien dojo, déjà occupé par le parascolaire, à transformer en salle de gym et de rythmique.

Programme (2/2): salle de rythmique selon C 1 10.11

- simple rafraîchissement du local;
- intégration de rangements fixes et de gestion des accès pour mutualisation avec le parascolaire.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr. Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>24 000</i>
11	Déblaiement, préparation du terrain		12 000
112	Démolitions	12 000	
14	Adaptation des bâtiments		12 000
149	Traitement matériaux toxiques (amiante)	12 000	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		<i>209 700</i>
22	Gros-œuvre 2		8 300
221	Fenêtres extérieures	3 500	
228	Fermetures extérieures (stores)	4 800	
23	Installations électriques		44 900
230	Installations électriques	15 000	
233	Lustrerie	8 400	
235	Appareils à courant faible	3 000	
237	Installations de sécurité	2 500	
237.2	Installations de gestion des accès dito pour salle de rythmique (ex-dojō)	8 000 8 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)		4 500
240	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)	3 000	
243	Distribution de chaleur	1 500	
25	Installations sanitaires		25 000
250	Installations sanitaires	9 000	
258	Agencements de cuisine	16 000	
27	Aménagements intérieurs 1		38 000
271	Plâtrerie (cloisons)	3 000	
273	Menuiserie (armoires, etc.) dito pour sale de rythmique (ex-dojō)	20 000 15 000	
28	Aménagements intérieurs 2		89 000
281	Revêtements de sol (linoléum)	20 000	
282	Carrelages, faïences	14 000	

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
	283 Faux-plafonds acoustiques	17 000	
	285 Peinture	30 000	
	dito pour salle de rythmique (ex-dojō)	6 000	
	287 Nettoyage de fin de chantier	2 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		92 000
	51 Autorisations, taxes		1 500
	511 Emoluments autorisation de construire	1 500	
	52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents		1 500
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	1 500	
	58 Comptes d'attente provisions et réserves		34 600
	583 Réserves pour imprévus 12%	34 600	
	59 Comptes d'attente pour honoraires		54 400
	591 Architecte	52 000	
	596.4 Acousticien	600	
	596.9 Ingénieur désamiantage	1 800	
I.	Coût total de la construction (HT)		325 700

7. Ecole des Ouches

Local existant: ancien appartement de fonction, 135 m².

Programme: deux locaux (avec traitement acoustique élevé) + annexes, soit:

- un espace cuisine/réfectoire/bricolage, 46 m²;
- un espace calme/sieste/mouvement, 33 m²;
- un espace vestiaires, 2 m²;
- un bloc WC G/F/A/PMR, 7 m²;
- un local dépôt-nettoyage, 4 m²;
- une terrasse.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>26 000</i>
	11 Déblaiement, préparation du terrain		13 000
	112 Démolitions	13 000	
	14 Adaptation des bâtiments		13 000
	149 Traitement matériaux toxiques (amiante)	13 000	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		<i>187 000</i>
	22 Gros-œuvre 2		8 500
	221 Fenêtres extérieures	3 500	
	228 Fermetures extérieures (stores)	5 000	
	23 Installations électriques		39 500
	230 Installations électriques	17 000	
	233 Lustrerie	9 000	
	235 Appareils à courant faible	3 000	
	237 Installations de sécurité	2 500	
	237.2 Installations de gestion des accès	8 000	
	24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)		4 500
	240 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)	3 000	
	243 Distribution de chaleur	1 500	
	25 Installations sanitaires		25 000
	250 Installations sanitaires	9 000	
	258 Agencements de cuisine	16 000	
	27 Aménagements intérieurs 1		27 500
	271 Plâtrerie (cloisons)	3 500	
	273 Menuiserie (armoires, etc.)	24 000	
	28 Aménagements intérieurs 2		82 000
	281 Revêtements de sol (linoléum)	22 000	
	282 Carrelages, faïences	14 000	
	283 Faux-plafonds acoustiques	15 000	
	285 Peinture	30 000	
	287 Nettoyage de fin de chantier	1 000	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		92 600
51	Autorisations, taxes		1 500
	511 Emoluments autorisation de construire	1 500	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		1 500
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	1 500	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		33 000
	583 Réserves pour imprévus 12%	33 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		56 600
	591 Architecte	54 000	
	596.4 Acousticien	600	
	596.9 Ingénieur désamiantage	2 000	
I.	Coût total de la construction (HT)		305 600

8. Ecole de Pré-Picot

Local existant: ancien appartement de fonction, 140 m².

Programme: deux ou trois locaux (avec traitement acoustique élevé) + annexes, soit:

- un espace cuisine/réfectoire/bricolage, 48 m²;
- un espace calme/sieste, 14 m²;
- un espace mouvement, 22 m²;
- un espace vestiaires, 5 m²;
- un bloc WC G/F/A/PMR, 2 m²;
- un local dépôt-nettoyage;
- une terrasse.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>28 000</i>
	11 Déblaiement, préparation du terrain		20 000
	112 Démolitions	20 000	
	14 Adaptation des bâtiments		8 000
	149 Traitement matériaux toxiques (amiante)	8 000	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		<i>189 300</i>
	22 Gros-œuvre 2		8 300
	221 Fenêtres extérieures	3 500	
	228 Fermetures extérieures (stores)	4 800	
	23 Installations électriques		40 500
	230 Installations électriques	18 000	
	233 Lustrerie	9 000	
	235 Appareils à courant faible	3 000	
	237 Installations de sécurité	2 500	
	237.2 Installations de gestion des accès	8 000	
	24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)		4 500
	240 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)	3 000	
	243 Distribution de chaleur	1 500	
	25 Installations sanitaires		25 000
	250 Installations sanitaires	9 000	
	258 Agencements de cuisine	16 000	
	27 Aménagements intérieurs 1		27 000
	271 Plâtrerie (cloisons)	2 000	
	273 Menuiserie (armoires, etc.)	25 000	
	28 Aménagements intérieurs 2		84 000
	281 Revêtements de sol (linoléum)	20 000	
	282 Carrelages, faïences	14 000	
	283 Faux-plafonds acoustiques	18 000	
	285 Peinture	31 000	
	287 Nettoyage de fin de chantier	1 000	

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		92 800
51	Autorisations, taxes		1 500
	511 Emoluments autorisation de construire	1 500	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		1 500
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	1 500	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		33 000
	583 Réserves pour imprévus 12%	33 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		56 800
	591 Architecte	55 000	
	596.4 Acousticien	600	
	596.9 Ingénieur désamiantage	1 200	
I.	Coût total de la construction (HT)		310 100

9. Ecole du Sujet

Locaux existants, 75 m²: regroupement de trois locaux existants.

Programme: regroupement de trois locaux en un local (avec traitement acoustique élevé), avec un point d'eau, soit:

- un espace polyvalent calme/sieste/mouvement/zone vestiaires, 64 m²;
- un point d'eau.

			Fr.
<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
1	<i>Travaux préparatoires</i>		11 000
11	Déblaiement, préparation du terrain		6 000
	112 Démolitions	6 000	
14	Adaptation des bâtiments		5 000
	149 Traitement matériaux toxiques (amiante)	5 000	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr. Total arrondi</i>
2	<i>Bâtiment</i>		83 300
22	Gros-œuvre 2		8 300
	221 Fenêtres extérieures	3 500	
	228 Fermetures extérieures (stores)	4 800	
23	Installations électriques		26 500
	230 Installations électriques	7 000	
	233 Lustrerie	7 000	
	235 Appareils à courant faible	3 000	
	237 Installations de sécurité	1 500	
	237.2 Installations de gestion des accès	8 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)		3 500
	240 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)	2 000	
	243 Distribution de chaleur	1 500	
25	Installations sanitaires		1 000
	250 Installations sanitaires	1 000	
27	Aménagements intérieurs 1		13 000
	271 Plâtrerie (cloisons)	3 000	
	273 Menuiserie (armoires, etc.)	10 000	
28	Aménagements intérieurs 2		31 000
	281 Revêtements de sol (linoléum)	8 000	
	282 Carrelages, faïences	2 000	
	283 Faux-plafonds acoustiques	8 000	
	285 Peinture	12 000	
	287 Nettoyage de fin de chantier	1 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		50 400
51	Autorisations, taxes		1 500
	511 Emoluments autorisation de construire	1 500	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		1 500
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	1 500	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
58	Comptes d'attente provisions et réserves		16 000
583	Réserves pour imprévus 12%	16 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		31 400
591	Architecte	30 000	
596.4	Acousticien	600	
596.9	Ingénieur désamiantage	800	
I. Coût total de la construction (HT)			144 700

10. Ecole des Vollandes

Local existant: ancien appartement de fonction, 100 m².

Programme: deux locaux (avec traitement acoustique élevé) + annexes, soit:

- un espace cuisine/réfectoire/bricolage, 24 m²;
- un espace calme/sieste/mouvement, 15 m²;
- un espace vestiaires, 10 m²;
- un bloc WC G/F/A/PMR, 3 m²;
- un local dépôt-nettoyage, 3 m²;
- une terrasse.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>15 500</i>
11	Déblaiement, préparation du terrain		7 500
112	Démolitions	7 500	
14	Adaptation des bâtiments		8 000
149	Traitement matériaux toxiques (amiante)	8 000	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		<i>162 000</i>
22	Gros-œuvre 2		7 500
221	Fenêtres extérieures	3 500	
228	Fermetures extérieures (stores)	4 000	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr. Total arrondi</i>
23	Installations électriques		31 500
230	Installations électriques	11 000	
233	Lustrerie	7 000	
235	Appareils à courant faible	3 000	
237	Installations de sécurité	2 500	
237.2	Installations de gestion des accès	8 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)		5 000
240	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)	3 500	
243	Distribution de chaleur	1 500	
25	Installations sanitaires		22 500
250	Installations sanitaires	8 000	
258	Agencements de cuisine	14 500	
27	Aménagements intérieurs 1		22 500
271	Plâtrerie (cloisons)	3 500	
273	Menuiserie (armoires, etc.)	19 000	
28	Aménagements intérieurs 2		73 000
281	Revêtements de sol (linoléum)	19 000	
282	Carrelages, faïences	12 000	
283	Faux-plafonds acoustiques	16 000	
285	Peinture	25 000	
287	Nettoyage de fin de chantier	1 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		79 800
51	Autorisations, taxes		1 500
511	Emoluments autorisation de construire	1 500	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		1 500
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	1 500	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		28 000
583	Réserves pour imprévus 12%	28 000	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
			Fr.
59	Comptes d'attente pour honoraires		48 800
591	Architecte	47 000	
596.4	Acousticien	600	
596.9	Ingénieur désamiantage	1 200	
I.	Coût total de la construction (HT)		257 300

11. Ecole du XXXI-Décembre

Local existant: ancien appartement de fonction, 180 m².

Programme: transformation de l'ancien appartement de fonction en salle d'arts visuels + dépôt, selon C 1 10.11.

N. B. La salle d'arts visuels désaffectée sera transformée, avec un local annexe, en réfectoire de 50 places avec création d'un office de remise en température. Etant donné la spécificité «restauration scolaire» de cette partie du programme, son étude est traitée en parallèle dans le cadre de la proposition PR-1274.

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
			Fr.
1	Travaux préparatoires		27 000
11	Déblaiement, préparation du terrain		16 000
112	Démolitions	16 000	
14	Adaptation des bâtiments		11 000
149	Traitement matériaux toxiques (amiante)	11 000	
2	Bâtiment		191 500
22	Gros-œuvre 2		7 500
221	Fenêtres extérieures	4 000	
228	Fermetures extérieures (stores)	3 500	
23	Installations électriques		44 500
230	Installations électriques	20 000	
233	Lustrerie	9 000	
235	Appareils à courant faible	4 500	

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr. Total arrondi</i>
	237 Installations de sécurité	3 000	
	237.2 Installations de gestion des accès	8 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)		5 500
	240 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (installation)	4 000	
	243 Distribution de chaleur	1 500	
25	Installations sanitaires		25 000
	250 Installations sanitaires	9 000	
	258 Agencements de cuisine	16 000	
27	Aménagements intérieurs 1		27 000
	271 Plâtrerie (cloisons)	5 000	
	273 Menuiserie (armoires, etc.)	22 000	
28	Aménagements intérieurs 2		82 000
	281 Revêtements de sol (linoléum)	27 000	
	282 Carrelages, faïences	13 000	
	283 Faux-plafonds acoustiques	7 000	
	285 Peinture	34 000	
	287 Nettoyage de fin de chantier	1 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		94 300
51	Autorisations, taxes		1 500
	511 Emoluments autorisation de construire	1 500	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		1 500
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	1 500	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		34 000
	583 Réserves pour imprévus 12%	34 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		57 300
	591 Architecte	55 000	
	596.4 Acousticien	600	
	596.9 Ingénieur désamiantage	1 700	
I.	Coût total de la construction (HT)		312 800

Récapitulation et calcul des frais financiers

	<i>Total arrondi Fr.</i>
1. Ecole des Allobroges	248 100
2. Ecole de Cité-Jonction	231 100
3. Ecole des Eaux-Vives	203 100
4. Ecole des Franchises	297 100
5. Ecole des Grottes	265 900
6. Ecole Le Corbusier	325 700
7. Ecole des Ouches	305 600
8. Ecole de Pré-Picot	310 100
9. Ecole du Seujet	144 700
10. Ecole des Vollandes	257 300
11. Ecole du XXXI-Décembre	<u>312 800</u>
I. Coût total des constructions (HT)	2 901 500

Calcul des frais financiers

	Arrondi à la centaine Fr.
+ TVA 7,7%	<u>223 400</u>
II. Coût total de l'investissement (TTC)	3 124 900
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	<u>156 200</u>
III. Sous-total	3 281 100
+ Intérêts intercalaires 1,75%, durée 70 + 6 mois, arrondi	<u>181 900</u>
IV. Total du crédit demandé (TTC)	3 463 000

Crédit II. Equipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation des locaux parascolaires

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr. Total arrondi</i>
<i>3</i>	<i>Equipements d'exploitation</i>		<i>18 000</i>
	335 Equipement sonorisation (rythmique)	15 000	
	339.1 Equipement gestion des accès	3 000	
<i>9</i>	<i>Ameublement et décoration</i>		<i>699 700</i>
	903 Equipement mobilier scolaire et parascolaire	460 500	
	930 Equipement cuisinette et accessoires	136 000	
	941 Equipement matériel de nettoyage, poubelles	49 200	
	960 Déménagement et nettoyage d'aménagement	54 000	
I.	Coût total (HT)		717 700
II.	TVA 7,7%, arrondi		<u>55 300</u>
III.	Total net du crédit demandé (TTC)		<u>773 000</u>

Référence au 15^e plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031

Planifiés dans l'urgence, ces objets ne figurent pas au 15^e PFI 2020-2031.

Budget de fonctionnement

Les nouvelles charges à prévoir au budget de fonctionnement sont les suivantes:

31 – Dépenses générales

	<i>Coût/an</i> <i>(Fr. TTC/an)</i>
Entretien quotidien (nettoyage) 550%, soit 5,5 équivalents temps plein (ETP) – agent-e d'entretien 1	374 000
Changement d'affectation de 11 logements de fonction Référence: coût budgétaire d'un poste – PB 2021	
Nettoyage des vitres	22 000
Travaux d'entretien courant et renouvellement d'équipement	<u>33 000</u>
Total TTC	429 000

Frais pour la fourniture d'énergie, l'entretien et l'exploitation des installations techniques et la fourniture de:

	<i>Coût/an</i> <i>(Fr. TTC/an)</i>
Chaleur	12 000
Eau	3 300
Electricité	<u>13 000</u>
Total TTC	28 300

Charges financières annuelles

Crédit I

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 370 600 francs.

Crédit II

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 102 100 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de septembre 2020 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

La totalité des sites faisant l'objet de changements d'affectation et de typologie, ils devront chacun faire l'objet de requêtes en autorisation de construire.

Les rédactions, dépôts et obtentions de ces autorisations de construire feront partie du mandat d'architecte qui sera attribué deux mois après le vote du crédit par le Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé.

Délai de réalisation

Les locaux seront vacants à partir des dates suivantes, par lots:

Lot 1, libres dès maintenant:

2. Ecole de Cité-Jonction (déjà affecté au parascolaire);
6. Ecole Le Corbusier, appartement;
8. Ecole de Pré-Picot;
10. Ecole des Vollandes;
11. Ecole du XXXI-Décembre (déjà affecté au parascolaire).

Lot 2, libres dès juin 2021:

1. Ecole des Allobroges;
3. Ecole des Eaux-Vives;
6. Ecole Le Corbusier, dojo;
9. Ecole du Seujet, regroupement de locaux.

Lot 3, à suivre:

5. Ecole des Grottes: libre dès 2023;
4. Ecole des Franchises: libre dès 2025;
7. Ecole des Ouches: libre dès 2026.

Il faut compter en moyenne environ trois à quatre mois de travaux par site, les interventions qui engendrent le plus de nuisances (démolitions, etc.) étant à effectuer durant les vacances scolaires.

Les dates de mise à disposition des locaux dépendent de celles du vote, en force, de la présente proposition par le Conseil municipal.

Régime foncier

<i>Ecoles concernées par la proposition</i>	<i>Adresses</i>	<i>Parcelles</i>	<i>Section et commune</i>
Ecole des Allobroges	Rue des Allobroges 4-6 1227 Carouge	1414, 2958	Genève Plainpalais Carouge
Ecole de Cité-Jonction	Avenue de Sainte-Clotilde 24, 1205 Genève	366	Genève Plainpalais
Ecole des Eaux-Vives	Rue des Eaux-Vives 86 1207 Genève	281	Genève Eaux-Vives
Ecole des Franchises	Route des Franchises 54 1203 Genève	4505	Genève Petit-Saconnex
Ecole des Grottes	Avenue Eugène-Empeyta 5-7, 1202 Genève	56, 6574, 2916, 2917, 2179, 2180, 7053, 7054	Genève Cité
Ecole Le Corbusier	Rue Le-Corbusier 2 1208 Genève	1336, 1337, 1341, 2003, 3258, 3259, 3383	Genève Eaux-Vives
Ecole des Ouches	Chemin des Ouches 19, 1203 Genève	5248	Genève Petit-Saconnex
Ecole de Pré-Picot	Chemin Frank-Thomas 31, 1223 Coligny	18	Cologny
Ecole du Seujet	Quai du Seujet 8 1201 Genève	7058, 5063	Genève Cité
Ecole des Vollandes	Rue du Nant 35 1207 Genève	2351	Genève Eaux-Vives
Ecole du XXXI- Décembre	Rue du XXI-Décembre 63, 1207 Genève	708	Genève Eaux-Vives

Toutes ces parcelles sont propriétés privées de la Ville de Genève.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Crédit I:

Service bénéficiaire: ECO.

Service gestionnaire: DPBA.

Crédit II:

Service gestionnaire et bénéficiaire: ECO.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Transformation de surfaces (ex-appartement de fonction) en locaux parascolaires

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Crédit I	Crédit II	Total	%
Gros-œuvre	266 200		266 200	6%
Second œuvre	1 086 800		1 086 800	26%
Installations, équipements fixes	619 900		619 900	15%
Équipement d'exploitation		18 000	18 000	0%
Mobilier, équipements et jeux		699 700	699 700	17%
Équipements informatiques et bureautiques	34 000		34 000	1%
Frais secondaires et comptes d'attente	346 600		346 600	8%
Honoraires	548 000		548 000	13%
Frais financiers	561 500	55 300	616 800	15%
Coût total du projet TTC	3 463 000	773 000	4 236 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP	0
31 - Dépenses générales	457 300		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	472 700		
36 - Subventions accordées			
Total des nouvelles charges induites	930 000		

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement align="right">**-930 000**

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactés	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2021	500 000	0	500 000
2022	850 000	0	850 000
2023	850 000	0	850 000
2024	850 000	0	850 000
2025	700 000	0	700 000
2026	486 000	0	486 000
Totaux	4 236 000	0	4 236 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 463 000 francs, destiné à la transformation de surfaces en locaux parascolaires dans 11 écoles de la commune de Genève, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 463 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 773 000 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de nouveaux locaux parascolaires dans 11 écoles de la commune de Genève, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 773 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2028.

Annexes:

- extrait de la séance du Conseil administratif du 4 mars 2020
- exemple de plans avant et après transformation



EXTRAIT

CERTIFIÉ CONFORME SÉANCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

du 4 mars 2020

Le Conseil reçoit Mme Isabelle Widmer-Bisevac, Cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), et M. Philippe Meylan, Directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), pour une entrevue relative à la planification scolaire 2020-2027.

Il prend également connaissance de la note conjointe de M. Rémy Pagani et de Mme Esther Alder, du 27 février 2020, relative à ce sujet, valide les éléments de planification contenus dans le rapport ad hoc et prend acte de l'urgence de la situation.

Le Conseil charge le ECO et le DPBA d'élaborer, dans les plus brefs délais, les demandes de crédit nécessaires concernant l'école Le Corbusier, d'une part, et les installations de pavillons et la transformation de locaux scolaires et parascolaires, d'autre part.

En outre, le Conseil mandate ces deux services pour finaliser les chiffrages des budgets d'investissement et de fonctionnement liés. Les montants relatifs à l'investissement seront intégrés dans le cadre de l'élaboration du 16ème Plan financier d'investissement.

Enfin, le Conseil prend note que le ECO lui présentera prochainement un document sur les conséquences organisationnelles et budgétaires des augmentations d'effectifs scolaires et parascolaires.

Le Secrétaire général adjoint :

Olivier G. Burri

Le 11 mars 2020

Diffusion :

Sandrine Salerno, Rémy Pagani, Esther Alder

Département 1, Département 2, Département 5, Secrétariat général

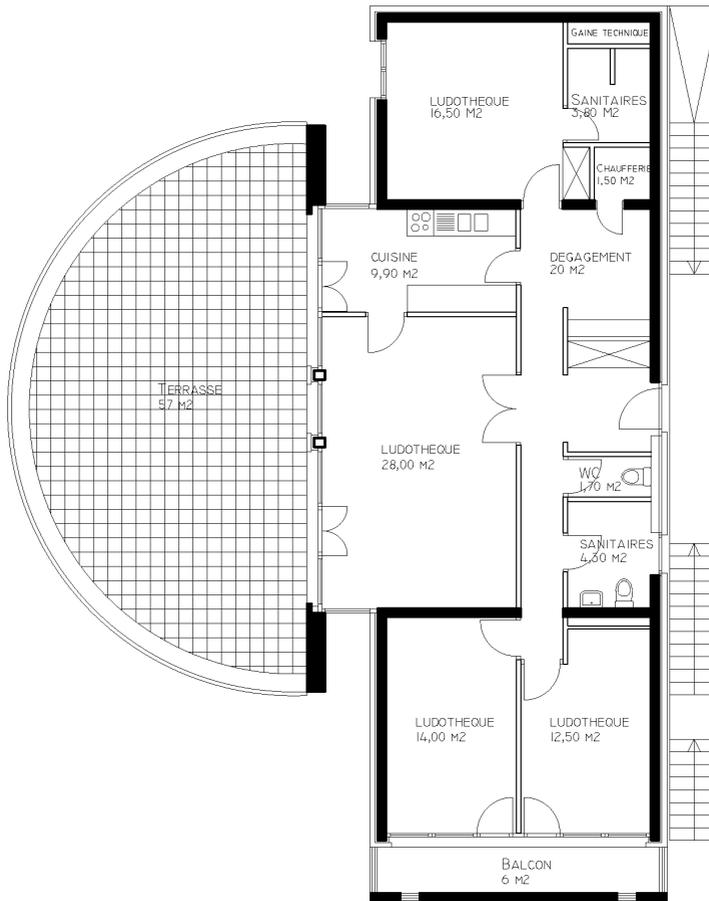
CFI - Contrôle financier, DFIN - Direction financière, DPBA - Direction du patrimoine bâti, ECO -

Service des écoles et institutions pour l'enfance, URB - Service d'urbanisme

Dossiers

Annexe 2 :

Exemple de plan d'un ex-appartement de fonction (ici, celui de l'école Le-Corbusier), état existant.



Le même exemple de plan d'un ex-appartement de fonction (celui de l'école Le-Corbusier), état futur.

